

Assemblée Générale 2022 de Haulotte Group

Distribution du dividende

Les actionnaires de Haulotte Goup ont approuvé l'ensemble des résolutions (à l'exception de la 19^{ème} résolution relative à la délégation à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social au profit des salariés) qui leur étaient proposées lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue au lieu du siège social de la société le 24 mai 2022. 70,38 % du capital social de la Société était présent ou représenté à cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a notamment décidé de distribuer un dividende par action d'un montant brut de 0,22 euro, soit la somme globale de 6.901.680,28 euros. La Société ne percevra aucun dividende au titre des actions auto détenues par elle à la date de détachement du dividende.

La date de détachement du dividende de l'action est fixée au 14 juillet 2022, ouverture de bourse. La mise en paiement du dividende interviendra le 18 juillet 2022.

Les résultats des votes sont disponibles sur le site internet de la Société (<http://www.haulotte.com>).

Prochains rendez-vous :

Résultats du 1^{er} semestre 2022 : 6 septembre 2022

CONTACTS

Alexandre SAUBOT
Tél. : +33 (0)4 77 29 94 86
relation-investisseurs@haulotte.com

Carine PLOTON
Tél. : +33 (0)4 77 29 94 86
relation-investisseurs@haulotte.com

